



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
- 4 MARS 2013
N°..... / IDV

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°002/2013
DU 21 FEVRIER 2013**
Allouant une indemnité de conseil au chef de poste de la trésorerie des îles du vent, des îles des australes et des archipels

L'an deux mille treize, le vingt et un du mois de février à huit heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mme Yvette LICHTLE, huitième adjointe au maire et Mme Eliane LECHENNE, neuvième adjointe au maire, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :
13 février 2013
Date d'affichage :
14 février 2013

Résultats des votes

Pour	21
Contre	00
Abstention	01

La délibération est adoptée à la majorité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

27 février 2013

Affichage de la présente délibération le :

4 MARS 2013

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano	X		
12	MOE Elisabeth		X	M. Georges PUCHON
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William		X	Mme Eliane LECHENE
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey		X	Mme Yvette LICHTLE
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	
32	DOOM Yves		X	Hors Territoire
33	TIRAO Aldo	X		
19			14	3

DELIBERATION N°002 /2013 DU 21 février 2013**Allouant une indemnité de conseil au chef de poste de la trésorerie des îles du vent, des îles des australes et des archipels****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE****Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;****Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrête n° HC 279/DIPAC du 19 juillet 2012 abrogeant les dispositions de l'arrêté n° 676/MAC du 26 novembre 2001 et instituant une indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de receveur des communes et des syndicats des Communes ;
- VU la lettre en date du 29 octobre 2012 de la Trésorerie des îles du vent, des australes et des archipels ;

Après en avoir délibéré
en sa séance du 21 février 2013

ADOPTE	
VOTANTS	22
POUR	21
CONTRE	00
ABSTENTION	01

ADOpte :

Article 1^{er}. – Une indemnité de conseil est allouée à Madame EXCOFFIER Christine, comptable chargé de la fonction de receveur municipal à la Trésorerie des îles du vent, des australes et des archipels de Polynésie française.

Article 2. - Le décompte de l'indemnité est effectué par le receveur municipal en poste et notifié à la commune de Pirae après visa de la Subdivision Administrative des Iles du Vent et du Trésorier-payeur général.

Article 3. – L'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal.

Article 4. - La dépense est imputable à l'article 6225 du budget communal.

Article 5. – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de trois (3) mois à compter de la date où elle est rendu exécutoire.

Article 6. - La présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire



Beau
Beatrice VERNAUDON

Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... **04 MARS 2013**

et publication du

Le Maire,



Beau
Beatrice VERNAUDON